



L'URBANISME

Sur les conseils de son ministre Colbert et afin de relancer au plus vite la construction navale nécessaire pour la défense du royaume et la protection des convois commerciaux, Louis XIV décide d'édifier à Rochefort un arsenal maritime.

Ainsi dès 1666, simultanément, la ville est pensée en lien avec l'arsenal. L'ingénieur de Clerville la conçoit selon un plan orthonormé : les rues sont droites, parallèles et perpendiculaires entre elles. Elles forment des îlots sur lesquels les premiers Rochefortais bâtissent leurs maisons. N'ayant ni le temps ni les moyens de se construire de véritables logements, c'est dans des cayennes, petites bâtisses en bois, basses et malsaines, qu'ils logent. D'après l'intendant de la marine Michel Bégon « les maisons étaient fort basses et peu ouvertes, et ne contenaient qu'un air renfermé et malsain. Les rues qui n'étaient point pavées et qui étaient remplies d'une boue empoisonnée,

exhalaiient une odeur funeste (...). Une multitude de gens réfugiés dans cette nouvelle colonie (...) étant mal logés, mal nourris, s'infectaient mutuellement. » C'est donc par souci de sécurité et d'hygiène, qu'il édicte un règlement d'urbanisme, arrêt royal du 4 octobre 1689, ainsi que d'autres actions concernant l'hygiène publique. La ville va, petit à petit, s'édifier en pierre de taille avec des maisons sur un ou deux étages, s'embellir et s'assainir, devenant ainsi réellement une ville royale. Des remparts, construits dès 1674, viennent fortifier la cité militaire.

Le centre-ville de Rochefort témoigne encore aujourd'hui des caractéristiques urbaines et architecturales de la fin du 17^{ème} siècle, héritées de l'intendant Bégon.

L'URBANISME EN QUELQUES MOTS :

La ville-arsenal de Rochefort s'est édifiée ex-nihilo. Le Chevalier de Clerville l'a conçue selon un plan régulier, en damier, se basant sur l'existant, c'est-à-dire peu de choses : les ruines d'un château, une forêt, un jardin, la demeure du seigneur, les routes et chemins, une église et des fermes éparpillées.





L'HABITAT

Suite au règlement d'urbanisme de 1689, la ville se pare peu à peu de constructions en pierre calcaire.

Les façades, alignées sur les rues, sont construites en pierre de taille et couvertes de tuiles canal. Elles homogénéisent la cité par la régularité des hauteurs, des couleurs et des travées.

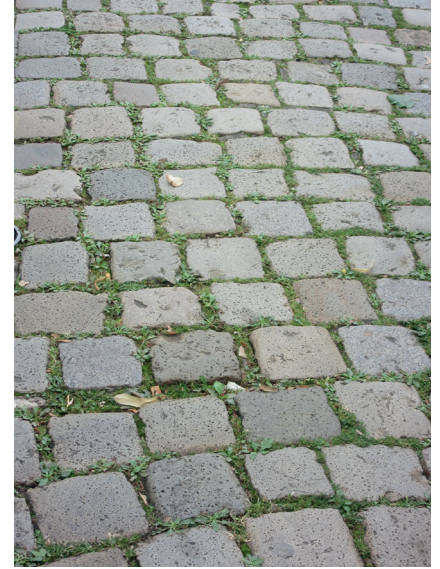
Rochefort témoigne encore aujourd'hui de cette architecture, parfois agrémentée de décors, témoignages de l'évolution architecturale et sociale au fil du temps.



LES REMPARTS

La côte charentaise ayant été menacée par la flotte hollandaise en 1674, la décision de fortifier Rochefort est prise.

Édifiée autour de la ville, la fortification est composée d'un simple mur, précédé d'un fossé. Les travaux furent révisés après l'inspection de Vauban. En 1690, l'enceinte est composée de 3 bastions, 8 redans triangulaires et de 3 portes permettant d'entrer dans la ville. Quelques vestiges encore visibles, dont une échauguette, témoignent de l'importance de cet ouvrage.



AMÉNAGEMENTS URBAINS

Soucieux de la santé de ses habitants, l'intendant de la Marine Michel Bégon n'aura de cesse d'améliorer leurs conditions de vie par un ensemble d'actions : pavage, ramassage des ordures, adduction d'eau potable, fontaine, nivellement des rues, assèchement des marais... Aujourd'hui d'autres enjeux structurent la ville : places de stationnement, largeur des trottoirs, aménagements de zones d'activité, accessibilité pour le public en situation de handicap, place de la nature dans la ville, rue piétonne, etc.